

Frédéric HANS
avenue Josse Goffin, 25
1082 Berchem Ste Agathe
Agent agréé IPI n° 102293
Organisme de garantie : AG INSURANCE
Téléphone & fax : 02/465.88.52
Portable : 0475/28.74.82
T.V.A : 540.421.741
R.C.B : 567.163
BNP PARIBAS FORTIS : IBAN BE09 0012 9791 4257 BIC GEBABEBB
E-MAIL : immobiliere.hans@hotmail.com

A l'attention des copropriétaires
de la résidence
avenue Louis Piérard, 70
1140 Evere

PROCES VERBAL DE L'AG ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2011

L'assemblée est valablement constituée, 791/1000 sont présents ou représentés. La séance est ouverte, il est 19 heures 30 minutes.

POINT 1

L'assemblée à l'unanimité désigne Madame ARKU présidente de l'AGO.

POINT 2

L'assemblée à l'unanimité désigne le syndic Monsieur HANS Frédéric secrétaire de l'AGO.

POINT 3

L'assemblée n'a pas élu un conseil de copropriété.

POINT 4

L'assemblée a élu à l'unanimité le commissaire aux comptes suivant : Monsieur LAUWERS

POINT 5

Monsieur LAUWERS prendra rendez-vous avec le syndic afin de vérifier les comptes et fera rapport à la prochaine AGO.

POINT 6

L'assemblée à l'unanimité décide de porter la somme de 2286,50 EUR au fonds de réserve.

POINT 7

L'assemblée à l'unanimité décide de porter la somme de 10441,00 EUR au fonds de réserve.

POINT 8

Monsieur JUSIFI s'occupera de l'entretien du jardin et ce à titre gratuit. L'assemblée à l'unanimité marque son accord.

POINT 9

Ce point sera discuté lors de la prochaine AGO.

POINT 10

L'assemblée à l'unanimité marque son accord et demande au syndic de solliciter trois (3) offres.

Madame ARKU sollicitera également un devis pour le 20 janvier 2012 au plus tard. Le syndic les communiquera aux copropriétaires et ceux-ci choisiront la firme. Il ne confiera les travaux ou ne demandera des prestations de services qu'à des firmes enregistrées et/ou à des personnes qui satisfont aux normes légales.

POINT 11

L'assemblée demande au syndic une copie de la facture de réparation.

Interrogé, Monsieur LAUWERS prie le syndic de prendre contact avec son conseil Maître BUELENS.

POINT 12

Le syndic rappelle à l'assemblée qu'il a remis une copie de l'analyse de risques pour information aux copropriétaires.

POINT 13

Plusieurs sujets ont donné lieu à des échanges de vues.

L'ordre du jour étant épuisé, le syndic remercie l'assemblée et clos les débats.

Il est 20 heures 55 minutes.

Berchem Ste Agathe, le 19 décembre 2011.

